

CONGRÈS ACADÉMIQUE D'ÉTUDES

**Judi 9 mars,
lycée Jean Monnet,
Montpellier**

Thèmes abordés,
informations pratiques
dans ce bulletin

SOMMAIRE

Pages 2-6

- Congrès académique d'études

Page 7

- Syndicalisation

Pages 8

- Compte-rendu CTA (rentrée 2017)
- Bilan des postes 2007-2017

Pages 9-10

- En direct des S2
- Retraités

Page 11

- Avancement des certifiés
- Hors-classe des CO-Psy

Page 12

- Agrégés : actualités métier
- Mutations

ÉDITO

L'actualité sociale et politique de notre pays, les nouvelles internationales ne sont pas des plus réjouissantes et ne poussent pas à un grand optimisme ! Les premières semaines au pouvoir de Trump, pitoyables tant sur la forme que sur le fond, les atteintes aux libertés en Turquie, aux portes de l'Europe, les affaires "Fillon" et "Le Pen" pris la main dans le pot commun de l'argent public, tous ces événements adossés à une crise sociale particulièrement dure pour les plus défavorisés, nourrissent la défiance des populations vis à vis de leurs représentants, alimentent les peurs et les rejets : peur du déclassement, peur du lendemain, rejet du politique, peur et rejet de « l'autre »...

En réponse, l'extrême droite et la droite dont on a du mal parfois à distinguer les nuances, agitent leurs étendards xénophobes et identitaires et prônent le repli sur soi. E. Macron, quant à lui, théorise sur l'absence de programme de sa campagne et adapte sa communication, voire son opinion, en fonction des sondages du jour... À gauche enfin, alors que des convergences fortes et larges semblaient pouvoir émerger entre les programmes de Hamon, Mélenchon et Jadot, et déboucher sur un projet qui redonne espoir à une grande partie des forces progressistes, la recherche d'unité bute sur les egos et les stratégies d'appareils.

Pourtant le mouvement social ne renonce pas à défendre les valeurs d'égalité et de fraternité qui fondent notre République, comme le prouvent les manifestations contre les violences policières et les discriminations, les soutiens aux migrants qui se font jour dans de nombreux villages d'accueil, etc.

Dans le secteur de l'éducation, la préparation de la rentrée 2017, dernière du quinquennat Hollande, est l'occasion de faire le bilan contrasté de la mandature ; car si une inflexion sur l'implantation des postes a permis d'arrêter la saignée opérée sous N. Sarkozy, elle a juste accompagné la hausse démographique et n'a pas amélioré les conditions d'enseignement ni réduit les effectifs par classe. Quant à la réforme des collèges, elle reste un sujet majeur d'opposition parmi la profession, comme l'absence de bilan et de remise en cause de la réforme Chatel des lycées.

Le SNES entend bien mettre au cœur des débats son projet et ses propositions pour relever le défi de la démocratisation du 2nd degré. Il prendra aussi toute sa place dans la campagne sur les questions qui touchent nos métiers (conditions de travail, salaires, évaluation...), le fonctionnement des établissements et de l'institution scolaire, et sur la place et les missions de la Fonction Publique. Avec la FSU il participera, avec toutes les forces progressistes du mouvement social, à toutes les initiatives pour des alternatives aux politiques d'austérité mises en place en Europe et pour penser un modèle de progrès social pour tous.

Ce sont ces thèmes que nous aborderons avec tous les syndiqués à l'occasion du **Congrès Académique d'Études** que nous organisons le **jeudi 9 mars au lycée Jean Monnet à Montpellier**, avec la participation de Frédérique Rolet, secrétaire générale du SNES.

Venez nombreux le jeudi 9 mars, construire avec le SNES un syndicalisme offensif et porteur d'espoir !

PRIX : 1,00 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Bernard Duffourg
N° Commission Paritaire : 1116 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie
483 ZAC des Vauts,
34980 SAINT-GÉLY-DU-FESC

Bertrand HUMEAU, le 20 février 2017

CONGRÈS ACADÉMIQUE D'ÉTUDES

JEUDI 9 MARS 2017

LYCÉE JEAN MONNET, MONTPELLIER

avec la participation de Frédérique ROLET, secrétaire générale du SNES

Ordre du jour

- **Cohérence du 2nd degré** : réflexion sur l'organisation, les contenus et les pratiques dans l'enseignement secondaire.
- **Pour un syndicalisme offensif et porteur d'espoir**, le SNES-FSU porte son projet dans le débat public et la campagne des présidentielles et des législatives !

COHÉRENCE DU 2ND DEGRÉ

RÉFLEXION SUR L'ORGANISATION, LES CONTENUS ET LES PRATIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Comment faire pour élever le niveau de qualification, et donc pour que tous les élèves du collège aillent au lycée ? Le SNES-FSU veut remettre au cœur des débats éducatifs la question de l'allongement de la scolarité obligatoire à 18 ans.

Toutes les réformes récentes, des lycées de 2009 (bac pro en trois ans) et de 2010 (réforme Chatel) jusqu'au collège en 2016, portent les germes du renoncement éducatif car elles fondent au final un système qui borne la scolarité commune au collège. Le ministère use d'ailleurs dans sa communication des adjectifs « commun » ou « obligatoire » de façon interchangeable quand il est question de scolarité, toujours pour limiter celle-ci à la classe de Troisième. En miroir, il fait disparaître le lycée du champ de ce qui se voulait une refondation de l'école en 2012 en invoquant le continuum bac -3/bac +3.



Les enjeux de la démocratisation

Actuellement, 91,6 % des jeunes âgés de 17 ans sont en formation : 81 % dans l'enseignement secondaire, 7 % en apprentissage et 3 % dans le supérieur. Et 14 % des jeunes quittent le système éducatif sans diplôme.

La scolarité se prolonge donc déjà dans les faits bien au-delà des 16 ans. Il s'agit maintenant de se donner les moyens de dépasser le mouvement de massification commencé dans les années 1980 en l'accompagnant d'une réflexion sur la démocratisation du système éducatif.

Les ambitions d'un lycée pour toutes et tous

De ce point de vue, on peine à trouver dans les programmes des différents candidats à l'élection présidentielle un projet clair pour le collège et le lycée qui réponde vraiment à cet objectif. Peu de discours sur les politiques éducatives sortent du cadre désormais convenu de l'éloge de l'autonomie ou des mérites du renvoi au local.

Le SNES national organise le 29 mars un colloque à Aubervilliers, afin de relancer dans le débat public les questions d'un droit au lycée pour toutes et tous.

Le congrès d'études de Montpellier sera l'occasion d'alimenter la réflexion sur les questions que portera ce colloque : Comment les disciplines scolaires ont-elles modelé le second degré ? Quelles sont les aspirations scolaires des classes populaires ? Quelle formation scientifique pour tous les jeunes ?

Il permettra aussi de réfléchir collectivement à la mise en oeuvre des mandats du SNES-FSU sur ces questions.

SYNDICALISME

POUR UN SYNDICALISME OFFENSIF ET PORTEUR D'ESPOIR, LE SNES-FSU PORTE SON PROJET DANS LE DÉBAT PUBLIC ET LA CAMPAGNE DES PRÉSIDENTIELLES ET DES LÉGISLATIVES !

La profonde crise politique que traverse notre société à la veille des élections présidentielles et législatives, la détérioration sociale des conditions de vie et d'emploi des salariés et des fonctionnaires, et le manque de lisibilité d'une réelle volonté de projet « commun et authentique » sur des alternatives sociales indispensables imposent, au syndicalisme en général, et au SNES-FSU en particulier, d'assumer toute sa responsabilité d'organisation syndicale porteuse d'un projet de transformation sociale.

Depuis plusieurs décennies, les politiques d'appauvrissement des services publics produisent chômage, précarité et bloquent les possibilités d'ascenseur social. L'accentuation des mesures libérales crée de l'insécurité sociale chez les jeunes (surtout ceux issus des classes populaires), chez les ouvriers et chez les « petites » classes moyennes. De tels choix politiques sont autant irresponsables que mortifères pour la démocratie.

Ce mélange d'insécurité sociale et d'autoritarisme ne fait que renforcer les peurs et les rejets : peur du déclassement, peur du lendemain, rejet du politique, peur et rejet de « l'autre »... Ces peurs et ces rejets s'expriment de plus en plus clairement lors des échéances électorales. L'extrême droite renforce de plus en plus sa pénétration dans la vie politique française (ses voix ont doublé en 3 ans) et les idées du Front National touchent désormais l'ensemble du monde du travail et toutes les générations. Si l'on ajoute les 50% d'abstentionnistes aux dernières élections régionales et l'affirmation banalisée du « tous pourris », c'est une majorité de citoyens qui semble ne plus croire dans le projet républicain.

La crise politique, sociale, économique et morale que connaît notre pays traverse, à des titres divers, de nombreux pays. Les exigences du capitalisme financier participent clairement de ce délitement de la vie démocratique car elles n'ont que faire de fragiliser la démocratie, de jeter le discrédit sur les « intellectuels », de mépriser les contestations et les propositions des organisations de la société civile, syndicats, associations... De fait, la remise en question par les citoyens de la structuration de notre société semble aussi se traduire par un manque de confiance (méfiance ?) de la population vis à vis des forces de résistance que représentent pourtant les organisations syndicales.



L'urgence s'impose donc, pour nous, de redonner confiance dans un projet collectif, d'offrir des perspectives de progrès, de resituer les débats dans le contexte politique actuel...

Dans ce contexte, la section académique du SNES-Montpellier considère que nous ne pouvons rester l'arme au pied et qu'il est au contraire de notre devoir, en tant que syndicat de transformation sociale et dans le respect de nos mandats, de bien mesurer les enjeux qui se jouent et d'investir le débat d'idées et les problématiques politiques qui sont à l'œuvre. Nous considérons que le rôle pour le SNES et la FSU est de contribuer avec toutes les forces progressistes du mouvement social à la confrontation des idées, catalyser tout ce qui crée du lien pour penser et proposer un modèle économique, politique et social renouvelé... et partagé !

C'est autour de ces problématiques que nous vous invitons à venir échanger lors du **congrès d'étude que la section académique du SNES-Montpellier organise le jeudi 9 mars 2017 au lycée Jean Monnet.**

Thierry JOUVE

CONGRÈS ACADÉMIQUE D'ÉTUDES JEUDI 9 MARS 2017

LYCÉE JEAN MONNET, MONTPELLIER

avec la participation de Frédérique ROLET, secrétaire générale du SNES

Déroulement du congrès Informations pratiques, demande d'autorisation d'absence...

Le congrès se tiendra le **jeudi 9 mars 2017, de 9h30 à 17h, au lycée Jean Monnet, à Montpellier**, avec la participation de **Frédérique Rolet**, secrétaire générale du SNES.

Rapporteurs : Florence Denjean-Daga, Hervé Fumel, Bertrand Humeau, Thierry Jouve, Raymond Laborie, Arnaud Roussel.

Sont **membres du congrès** : les représentants des S1 (1 délégué jusqu'à 15 adhérents, 1 par tranche supplémentaire de 20 adhérents, même incomplète), les membres titulaires et suppléants de la CA académique, les commissaires paritaires. Tout collègue syndiqué au SNES peut participer, sans voix délibérative, aux travaux du congrès.

Les frais de déplacement et de repas (repas de midi pris sur place) seront pris en charge par le SNES.

Vous trouverez une convocation (page 5), ainsi qu'un imprimé de demande d'autorisation d'absence à remettre à votre chef d'établissement (page 6).

Rappel : L'autorisation d'absence pour mandat syndical est de droit sur présentation de cette convocation et de cet imprimé.



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'enseignement, de la culture, de la recherche et des sports. Elle place depuis toujours la qualité de son offre et la relation client au cœur de ses préoccupations.

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT MONTPELLIER
255, RUE DE L'ACROPOLE – IMMEUBLE L'ASTRÉE
34967 MONTPELLIER CEDEX 2
TÉL. : 04 99 74 77 41
COURRIEL : 09055@CREDITMUTUEL.FR



SNES – Section académique de Montpellier

Enclos des Lys, Bât. B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER

Tel. : 04.67.54.10.70 – Fax : 04.67.54.09.81

s3mon@snes.edu – www.montpellier.snes.edu

Montpellier le 20 février 2017

CONVOCATION POUR MANDAT SYNDICAL

Cher(e) collègue,

Conformément à l'article 13 du décret 82-447 modifié et à l'article 8 des statuts du SNES, tu es prié(e) de participer au Congrès Académique du SNES-FSU, qui se tiendra les :

**Jeudi 9 mars 2017
au lycée Jean Monnet de Montpellier**

en qualité de (*raier les mentions inutiles*) :

- Délégué(e) de ton S1
- Membre de la CA Académique
- Commissaire paritaire

Tu voudras bien joindre cette convocation à ta demande d'autorisation d'absence.

Bien cordialement,
Bertrand Humeau, secrétaire académique

Rappel : L'autorisation d'absence pour mandat syndical est de droit sur présentation de cette convocation.

Demande d'autorisation d'absence : changement de procédure

Une circulaire rectorale du 17 mars 2016 rappelle les dispositions réglementaires relatives aux congés de formation syndicale et aux autorisations spéciales d'absence, et les procédures des demandes correspondantes.

Pour les CA académiques et autres instances du SNES, c'est désormais l'imprimé ci-joint qu'il convient de remplir et déposer au secrétariat de votre établissement, accompagné de la présente convocation. Le délai de dépôt de la demande est de 3 jours.

C'est le rectorat qui a compétence à prendre les arrêtés correspondants. Après visa et signature, le chef d'établissement transmettra l'imprimé au Service Commun des Personnels Enseignants du rectorat.

Imprimé du Rectorat à remplir et remettre au secrétariat de votre établissement,
avec la convocation de la page 5.



ANNEXE 2



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**DEMANDE
D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE
POUR ACTIVITE SYNDICALE**

Je soussigné(e) :

Nom, prénom :

Corps - grade :

Etablissement :

sollicite :

une autorisation spéciale d'absence au titre de l'art. 13-1° du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié pour participer à un congrès ou à une réunion des organismes directeurs d'une union, fédération, confédération, *non représentée au conseil commun de la fonction publique*, ou d'une organisation syndicale affiliée à celle-ci *.
(joindre la convocation)

une autorisation spéciale d'absence au titre de l'article 13-2° du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié pour participer à un congrès ou une réunion des organismes directeurs :
- d'une organisation syndicale internationale
- d'une union, fédération, confédération *représentée au conseil commun de la fonction publique* ou d'une organisation syndicale affiliée à celle-ci *.
(joindre la convocation)

* Unions, fédérations ou confédérations représentées au conseil commun de la fonction publique : CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FAFP.

Dénomination de l'organisation syndicale : ... SNES-FSU

Date(s) de l'autorisation spéciale d'absence :

Date et signature du demandeur :

Visa du chef d'établissement ou de service :

Date et signature :

SYNDICALISATION

7 MAUVAISES RAISONS DE NE PAS SE SYNDIQUER...

...comme les jours de la semaine, les nains, les péchés, les familles, les mercenaires, les doigts de la main...



1) Le syndicat est loin de mes préoccupations !

Le SNES est animé par des militants qui sont tous sur le terrain. Notre syndicat a choisi de ne pas avoir de militants complètement déchargés. C'est l'assurance que tous les responsables du SNES sont en contact quotidien avec le métier et la profession.

Le SNES académique tient des permanences téléphoniques de 9h à 17h du lundi au vendredi.

2) C'est trop cher !

66 % de la cotisation est récupérée en réduction ou crédit d'impôt! Le paiement peut être fractionné en 6 mensualités actuellement

La cotisation est évidemment proportionnelle aux revenus perçus, elle est donc réduite en cas de temps partiel, de congé formation, de congés maladie longs...

3) Le syndicat n'est pas indépendant !

Il est composé de militants dont certains peuvent être engagés en tant que citoyens dans des partis politiques, et des courants de pensée existent et enrichissent les débats. Mais le SNES-FSU est attaché à son indépendance et ne fonctionne que grâce aux adhésions des collègues.

4) Je ne me reconnais pas totalement dans les mandats SNES

Le SNES porte les valeurs de l'école : laïcité, solidarité, gratuité... et les intérêts des personnels. Les mandats qu'il défend sont issus des débats menés lors des congrès académiques, ouverts à tous les syndiqués, puis au congrès national. Même si on peut ne pas être d'accord sur tout, cette construction collective du projet du SNES œuvre pour la réussite de tous les élèves et l'amélioration de nos conditions de travail.

5) En adhérant, qu'est-ce que j'aurai de plus ?

- Un accompagnement en cas de difficulté professionnelle et/ou personnelle et l'assurance d'un suivi sérieux (suivez mon regard...)
- La possibilité de participer aux nombreux stages organisés au niveau académique.
- Des publications nationales, académiques, voire départementales.
- Des informations réservées aux syndiqués sur le site du SNES-FSU.

C'est aussi être destinataire d'enquêtes pour donner son avis sur l'actualité syndicale. C'est avoir la possibilité de construire ensemble le système éducatif que nous voulons.

6) Je me suis syndiqué-e et je n'ai pas obtenu ma mutation !

Effectivement l'adhésion au SNES n'entraîne pas l'obtention de la mutation demandée. Ce n'est pas le SNES qui mute les collègues, mais la rectrice... En revanche, elle permet (l'adhésion, pas la rectrice) d'avoir des conseils précis lors de rendez-vous individuels, ainsi qu'un suivi individualisé des opérations de mutation par des commissaires paritaires élus et attentifs au respect des règles, élus qui ne font pas miroiter l'impossible (là aussi, suivez mon regard...)

7) Le syndicat n'est pas efficace !

Le syndicat, c'est la force du collectif ! Même si les résultats des actions ne sont pas à la mesure de l'énergie déployée pour défendre la profession, plus on est nombreux et plus on de chances de peser.

Les membres de la section académique interviennent toutes les semaines au rectorat pour faire avancer (ou accélérer) les dossiers en cours, sur demande des collègues, souvent avec succès.

Alors, si ce n'est pas encore fait, pensez à adhérer, réadhérer afin de donner un sens à votre vie (bon, j'exagère un peu, là).

RENTREÉ 2017**COMPTE-RENDU DU CTA**

Lors de ce CTA de préparation de la rentrée 2017, les chiffres fournis par l'administration ne laissent entrevoir, encore une fois, aucune amélioration pour les conditions d'enseignement tant en collèges qu'en lycées :

- en collège, les effectifs globaux seront à la hausse de 648 élèves (par rapport aux constats 2016), cette hausse concernant tous les départements mais surtout celui de l'Hérault (+525). Pour faire face à cette hausse, seulement 45 ETP en plus (pour financer la marge passant de 2,75h à 3h pour chaque classe de collège) sont octroyés maintenant le H/E académique à son niveau actuel.

- dans les lycées généraux et technologiques ainsi que dans le post bac, le nombre d'élèves et d'étudiants continue de progresser (+849). Ici encore c'est le département de l'Hérault qui devrait connaître les plus fortes hausses (+582) alors que le département de l'Aude perdrait 212 élèves. Dans ce contexte de poussée démographique, les 115 ETP de plus accordés aux LGT de l'académie ne font que maintenir le rapport H/E existant : aucune baisse des effectifs des classes, aucune amélioration des conditions de travail n'est à prévoir !

L'offre d'enseignement académique en LGT se renforce par la création de 4 nouveaux BTS. En collèges et en LP, 13 ETP serviront à densifier l'offre de formation en ULIS et 3 ETP seront utilisés pour l'ouverture de nouvelles SEGPA.

Concernant la répartition des moyens académiques pour le second degré, la FSU a voté contre (ainsi que FO), l'UNSA s'est abstenu et le SNALC a voté pour (ce qui ne l'a pas empêché de rejoindre la FSU dans le boycott des CTSD dans les départements, comprenez qui pourra !)

Concernant l'évolution de la carte des formations professionnelles et des BTS, la FSU a voté pour (avec l'UNSA), FO s'est abstenu... le SNALC ayant déjà quitté la séance.

Hervé FUMEL

BILAN DES RENTREES 2007 À 2017**2007-2017 : ÉVOLUTION DES POSTES 2ND DEGRÉ DANS L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER**

Les discours actuels relatifs au bilan du dernier quinquennat poussent à donner parfois des informations peu en phase avec la réalité : soit, du côté gouvernemental, en déformant de manière très positive le bilan chiffré des créations d'emplois pour le Ministère de l'Éducation nationale (les 60 000 créations prévues ayant été officiellement actées... mais en prenant en compte pour la rentrée 2016 les lignes budgétaires relatives au AED- AESH et en ne tenant jamais compte des postes non pourvus aux différents concours de recrutement depuis 5 ans !), soit, dans l'opposition, en minimisant très fortement les efforts faits dans ce domaine par les différents ministres depuis 5 ans.

Dans l'académie de Montpellier, le bilan chiffré qui peut être fait depuis dix ans (de la rentrée 2007 à la préparation de rentrée 2017) est le suivant :

En 2007, l'académie de Montpellier était une des académies de France métropolitaine les moins bien dotées en termes d'emplois enseignants et possédait un taux d'encadrement parmi les plus bas. Cette situation défavorable avait été reconnue en son temps par les envoyés du Ministère, après le grand mouvement revendicatif porté par le SNES et la FSU à la fin des années 90, ce qui avait engendré quelques améliorations grâce à un plan de rattrapage resté cependant insuffisant pour retrouver une situation correcte.

Entre la rentrée 2009 et la rentrée 2011, il y a eu 316 ETP (emploi Equivalent Temps Plein) en plus pour 2847 élèves de plus (soit 1 ETP créé pour 9 élèves). Cette période, malgré le nombre de créations d'emplois à un niveau relativement élevé n'a pas permis d'améliorer un H/E (nombre d'heure par élève) toujours très élevé.

Entre la rentrée 2011 et la rentrée 2013, la période est marquée par une chute du nombre d'ETP (-212) pour une hausse forte du nombre d'élèves (+2832), soit 1 ETP supprimé pour 13,3 élèves en plus. Le H/E académique diminue alors fortement et les effets de la pression démographique se font très lourdement ressentir sur les effectifs par classe.

L'inversion de tendance est nette sur les cinq dernières années : en effet, depuis la rentrée 2013, il y a eu 847 ETP en plus pour 8574 élèves de plus, soit 1 ETP créé pour 10,12 élèves en plus. Cette hausse est cependant moins importante que pour la période 2009 à 2011 et la remontée des seuils plafonds d'élèves par classe (30 en collège, 35 en seconde, 36 en première et terminale) se traduit par un nombre d'élèves par classe en constante augmentation.



Si l'on ne tient pas compte des ETP en HSA (une centaine environ), à la rentrée 2017 le H/E académique du second degré sera à peu près le même que celui de la rentrée 2007. Les plus optimistes y verront la marque d'une lame de fond ayant provoqué un flux et un reflux de moyens pour notre académie durant cette décennie. Les plus pessimistes pourront conclure que nous avons perdu dix ans en n'améliorant pas le taux d'encadrement académique à cause de moyens pas assez nombreux alloués par les différents ministres pour faire face à la pression démographique dans notre académie.

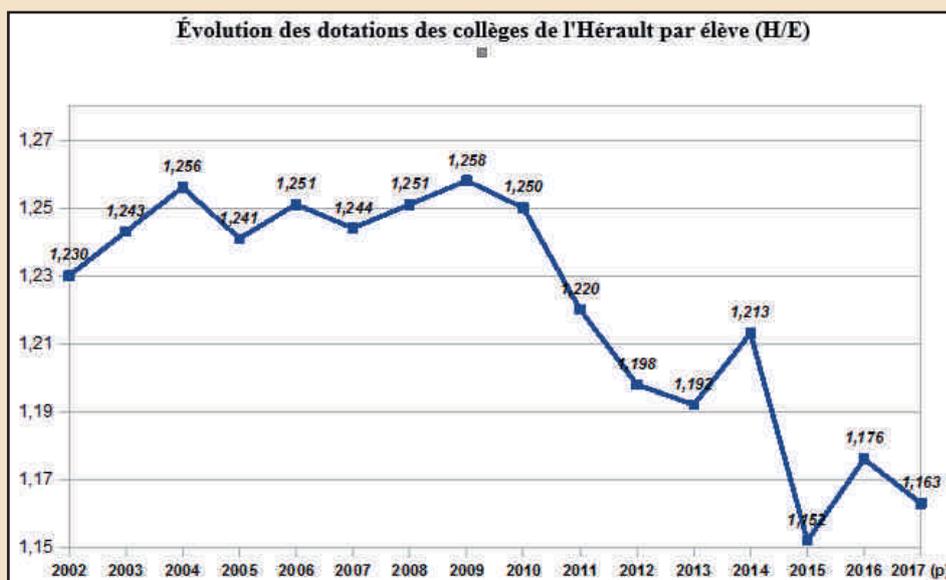
Hervé FUMEL

EN DIRECT DE L'HÉRAULT**RENTÉE 2017 : DES MOYENS EN BAISSÉ, SAUF POUR LE PRIVÉ ?**

Dans l'Hérault nous sommes loin de l'analyse euphorique que la rectrice communique. La rentrée 2017 sera marquée par deux éléments essentiels : des moyens encore plus contraints et une hausse de la concurrence du privé.

Les moyens alloués aux 80 collèges du département ne cessent de poursuivre la dégringolade entamée en 2010. Si la dotation départementale est bien en hausse (+ 42 heures) elle est loin de pouvoir couvrir l'augmentation des effectifs (+521 élèves). Ainsi, alors qu'entre 2002 et 2010 nous avons en moyenne autour de 1,23 heures d'enseignement par élève (le fameux H/E nous serons en 2017 à 1,16 heures (cf. graphique).

Cette baisse relative des moyens a des répercussions concrètes pour les collèges. 39 collèges auront des divisions à 29 ou 30 élèves par classe. Et, sachant que de nombreux déménagements ont lieu en cours d'année, que de nombreux élèves ont besoin d'AVS, les collègues dans les faits vont une fois de plus se retrouver avec plus d'élèves devant eux, moins de cours dédoublés et tout un ensemble de dispositifs qui seront sup-



primés. Des moyens vont manquer : les heures de chorales sont à prendre sur la marge et la ½ heure supplémentaire pour classes surchargées a disparu ! Des collèges ont déjà demandé des audiences pour que leur situation soit revue.

Dans l'Hérault aussi, la FSU a décidé de ne pas siéger au CTSD de préparation de rentrée du 27 janvier. Elle entendait dénoncer la politique de gestion académique qui nie les prérogatives des représentants des person-

nels au niveau du département. Nous avons été rejoints par SUD éducation et le SNALC. Un deuxième CTSD a donc été réuni le 3 février, le DASEN lui, n'ayant pas daigné être présent !

Nous continuons à réclamer un plan d'urgence dans les collèges publics, plan rendu encore plus nécessaire avec les conséquences de la réforme et la hausse de la concurrence du privé.

Stéphane AUDEBEAU

EN DIRECT DES PYRÉNÉES ORIENTALES**DANS LES PO, BOYCOTT ET MÉCONTENTEMENTS POUR LA RENTÉE 2017 !**

Comme dans les autres départements de notre académie, le SNES 66, au sein de la FSU, a boycotté le CTSD du 30 janvier 2017. Les élus des personnels ne peuvent plus remplir leur rôle et représenter efficacement l'ensemble des collègues. Un nouveau CTSD s'est donc tenu le 3 février.

Derrière les discours institutionnels de façade volontairement rassurants, la réalité est toute autre. 19 collèges, sur les 31 que comptent les PO, voient leur DGH baisser par rapport à septembre 2016. Pour rappel, 20 collèges étaient en baisse l'an dernier, 25 l'année précédente. Donc deux tiers des collèges de notre département subissent leur troisième année de perte consécutive ! Pourtant, les effectifs restent élevés : 2017 présente le 4^e total le plus important depuis 2001.

Certains établissements sont particulièrement touchés. Le collège de Rivesaltes, où les collègues étaient en grève le jeudi 26 janvier, perd plus de 50 heures de dotation et deux divisions pour une dizaine d'élèves en moins... Les pertes de moyens sont lourdes également à Argelès, Ille, Cabestany, St Cyprien, Jean Macé, Saint Laurent... Même les établissements REP ou REP+, comme Marcel Pagnol, Jean Moulin ou Sévigné à Perpignan, sont touchés.

Contrairement à la campagne de communication institutionnelle, la réforme du collège n'a donc apporté aucun moyen supplémentaire dans les collèges. Elle confirme tout le mal que nous en pensions : une réforme d'austérité dont le SNES exige toujours le retrait.

En lycée, la forte poussée démographique se poursuit avec 336 élèves supplémentaires prévus. Les dotations allouées ne permettent même pas d'accompagner cette augmentation. Les conditions de travail sont toujours aussi dégradées avec des classes surchargées.

Pour revenir au niveau des heures d'enseignement par élève (H/E) de 2008, il faudrait injecter une centaine de postes dans les collèges et les lycées de notre département.

Bref, la rentrée 2017 restera dans la lignée des précédentes : aucune amélioration !

Marc MOLINER

EN DIRECT DE LA LOZÈRE**LE CAS EXEMPLAIRE DU COLLÈGE DE MARVEJOLS**

Lors du CTSD de préparation de rentrée les représentants de la FSU ont dénoncé le contexte encore une fois défavorable à de nombreux établissements lozériens. Parmi toutes ces situations, une attire particulièrement l'attention : celle du collège Marcel Pierrel de Marvejols.

La DGH de cet EPLE enregistre une baisse de 56 heures par rapport à la dotation de fonctionnement actuelle, soit la fermeture de deux classes. Les conséquences sur les postes vont être nombreuses et les conséquences sur les élèves sont particulièrement alarmantes. En effet, la baisse de la DGH entraîne la suppression des dédoublements en sciences alors qu'aux dires mêmes de l'administration les salles de sciences sont trop petites. Notons que cet établissement a vocation à accueillir des élèves du Centre Climatique d'Antrenas dont certains se trouvent en situation de handicap : comment va-t-on permettre l'intégration d'élèves en fauteuils accompagnés de leurs AVS dans des salles déjà trop petites ?

En outre, le collège Marcel Pierrel dispose d'une ULIS actuellement encadrée par deux enseignants au regard des effectifs pléthoriques. Non seulement, le deuxième personnel qui avait été affecté à titre provisoire va être retiré par l'administration, mais les enseignants de l'établissement s'inquiètent des futures modalités d'inclusion des élèves de l'ULIS dans les classes ordinaires au regard de la suppression des moyens. Là encore : comment l'enseignant référent va-t-il pouvoir coordonner ces inclusions s'il se retrouve seul à la tête de la structure ? Et comment répondre aux besoins de ces élèves dans des salles dans lesquelles on ne peut pas circuler ? Les enseignants de l'établissement demandent des moyens supplémentaires : la création d'une classe de 3^e ainsi que 12 heures afin d'organiser des dédoublements.

L'école inclusive prônée par notre ministère est, encore une fois, en Lozère, le parent pauvre de l'enseignement.

Clémence GOURET

EN DIRECT DE L'AUDE**UN MOIS DE JANVIER ACTIF !**

Au début du mois a eu lieu, à Carcassonne, à l'initiative du SNES Aude, un stage réunissant une trentaine de stagiaires venus d'une quinzaine d'établissements du département. Les débats autour des sujets d'actualité de la profession (PPCR, évaluation des enseignants, réforme du collège...) ont été riches durant cette journée.

Le mois de janvier est aussi celui de l'arrivée des DHG dans les établissements. La réforme du collège en sera à sa deuxième année d'application et les situations dans les différents collèges du département ne s'annoncent pas très réjouissantes. Différentes actions ont d'ailleurs eu lieu pour dénoncer des conditions de rentrée qui s'annoncent très difficiles. Au collège Cité de Narbonne, les fermetures de classes prévues ont entraîné une journée de grève très suivie, soutenue par les parents. Les lycées eux non plus n'ont pas été épargnés. Sur Carcassonne et Narbonne, les quatre lycées

perdent chacun une classe de seconde « pour des raisons démographiques » selon le rectorat. Au lycée Sabatier, une délégation a été reçue au rectorat suite à la fermeture de trois classes et la baisse des moyens. Quelques semaines plus tard, les collègues du lycée Jules Fil organisaient un blocus devant l'établissement : le rectorat a prévu la fermeture de trois classes sur la partie générale et technologique et une classe sur la section professionnelle. Cette fermeture de la seconde SPVL (Service de Proximité et Vie Locale) entraînera la disparition de cette formation dans les lycées publics audois alors qu'elle permettait aux élèves les plus en difficulté de s'insérer et de réussir ! Une audience a été demandée au rectorat. Enfin, d'autres actions sont déjà programmées, à Castelnaudary par exemple, où la fusion des deux lycées soulève de nombreuses questions et inquiétudes.

Delphine BEN YOUSSEF
Myriam VIALANEIX

SECTION DES RETRAITÉS**MENACES SUR LA PENSION DE RÉVERSION DES FONCTIONNAIRES ?**

Selon l'article L1 du code des pensions civiles et militaires, institué par un décret du 23 mai 1951 et toujours en vigueur, « la pension est une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires et, après leur décès à leurs ayant cause désignés par la loi, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions ».

Outre l'affirmation que la pension de retraite des fonctionnaires est un traitement continué, inscrit au budget de l'état, cet article ouvre ce droit « à leurs ayant cause ».

En d'autres termes, le conjoint survivant d'un fonctionnaire décédé a droit à une fraction (50%) de la pension de celui-ci. C'est un droit ancien, remontant à la première moitié du 19^e siècle, réaffirmé par les réformes législatives et statutaires successives. En 1945, ce droit a été étendu aux conjoints de salariés relevant du régime général, mais avec une différence notable, puisqu'il est conditionné à un plafond de ressources du conjoint survivant (actuellement, 1691 euros par mois).

Or un rapport récent de la Cour des Comptes propose, au prétexte commode de l'égalité entre les salariés du privé et du public, d'instituer une caisse de retraite dans la Fonction publique et...de placer le droit à réversion des fonctionnaires sous plafond de ressources.

Quand on sait ce que sont les projets de la droite et de certains syndicats en la matière, il y a de quoi s'inquiéter et se mobiliser.

Jean-Yves BARBIER



CERTIFIÉS**AVANCEMENT 2016-2017 : COMPTE-RENDU DE CAPA**

Cette année, l'examen de l'avancement d'échelon s'est enfin réalisé avec un peu plus d'équité. En effet, l'administration s'est résolue à prendre à son compte une demande que le SNES-FSU réclame depuis de très nombreuses années et qu'il étayait par des études éclairantes : la revalorisation des notes d'inspection obtenues il y a plus de cinq ans. Cette mesure a concerné plus de 600 collègues dont 82 au 11^e échelon. Elle a permis à 15 d'entre eux d'obtenir le 11^e échelon au grand choix et à 14 le 11^e échelon au choix.

L'avancement 2016-2017 est le dernier sous cette forme, il nous apparaissait donc important de montrer un

certain nombre de dysfonctionnements dans l'évaluation chiffrée et ses conséquences pour limiter les risques de perpétuer cette situation dans la nouvelle évaluation qui se met en place à la rentrée prochaine.

À partir d'une étude sur l'avancement aux 5^e, 10^e et 11^e échelons, nous avons établi des constats inquiétants :

- l'impact d'être inspecté ou non
- les différences de notation entre les disciplines
- la différence globale de notation et donc d'avancement entre hommes et femmes au détriment de ces dernières, différence liée au constat précédent et à la proportion plus importante de femmes dans des disciplines où l'évaluation est plus « stricte ».

Les objectifs de cette étude sont triples : obtenir la pérennité du système de revalorisation des notes d'inspection "ancienne" pour la phase transitoire entre la carrière actuelle et la nouvelle carrière issue du dispositif PPCR, sensibiliser les corps d'inspection à l'impact de leur appréciation notamment dans le cadre de la nouvelle évaluation et enfin faire acter pour la hors-classe 2017 le passage de tous les 11^e échelon ainsi que les plus anciens au 10^e échelon pour rétablir un équilibre hommes/femmes pour les promotions de fin de carrière.

Florence DENJEAN-DAGA

BARRES DES PROMOTIONS CERTIFIÉS 2016-2017

Accès à l'échelon	GRAND CHOIX					CHOIX				
	Note	Anc. corps	Anc. éch	Mode d'accès	Date de naissance	Note	Anc. corps	Anc. éch	Mode d'accès	Date de naissance
5 ^e	76,7	02a00m00j	01a09m21	-	-					
6 ^e	79	07a00m00j	-	-	-	76.30	07a00m00	02a06m14	-	-
7 ^e	83	08a00m00j	02a02m26j	-	-	79.50	09a00m00j	02a10m23	-	-
8 ^e	85	09a00m00	-	-	-	82	12a00m00j	02a05m22j	-	-
9 ^e	87.10	15a00m00j	-	-	-	84.30	17a00m00j	-	-	-
10 ^e	89	18a00m00	03a00m00	-	-	86	21a00m00j	-	-	-
11 ^e	90	17a00m00	-	-	-	86.70	-	-	-	-

CO-PSY**HORS-CLASSE DES CO-PSY : LA VIGILANCE S'IMPOSE !**

La création de la hors-classe pour les CO-Psy est une victoire acquise de haute lutte par le SNES-FSU. On aurait pu penser que la mise en œuvre dans l'académie de la circulaire ministérielle parue en janvier et cadrant les promouvables et le barème n'aurait été qu'une formalité, mais non !

Le rectorat de l'académie de Montpellier n'a pas perçu la nouveauté et a confondu cette opération avec celle permettant l'accès aux fonctions de DCIO (Directeur/rice de CIO), notamment en obligeant les personnels à faire acte de candidature, alors que l'inscription sur le tableau d'avancement à la hors-classe est automatique pour tous les CO-Psy du 7^e au 11^e échelon ! Nous avons immédiatement alerté sur la nature et l'esprit de cette promotion en demandant

un rectificatif et surtout un calendrier moins contraint pour prendre le temps de traiter les dossiers de manière satisfaisante. Ainsi la CAPA initialement prévue le 2 février s'est transformée en groupe de travail permettant d'instruire le travail de cette première CAPA, et heureusement !

Des collègues n'avaient pas d'avis émanant du recteur car leur dossier n'avait pas encore été reçu par le rectorat, certains barèmes étaient erronés, des collègues du 11^e échelon ayant plus de trois ans d'ancienneté dans cet échelon et l'ayant acquis au choix ou au grand choix ne recueillaient qu'un avis « insuffisant », des collègues n'étant pas au 11^e échelon avaient par contre des avis « exceptionnel » en totale contradiction avec les orientations ministérielles.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont fait rectifier les barèmes, obtenu que les avis « insuffisant » des collègues du 11^e échelon soient reconsidérés, montré que la liste ne serait pas efficace au niveau de la CAPN si les avis « exceptionnel » (contingentés) n'étaient pas tous attribués à des collègues du 11^e échelon : en effet, l'académie de Montpellier risque de perdre des promotions si le rectorat ne revoit pas ses avis au 11^e, le ministère privilégiant cet échelon.

La CAPA aura lieu le 3 mars. Les commissaires paritaires seront vigilants à porter et faire vivre la revendication du SNES-FSU : la hors-classe pour tous en fin de carrière !

Chantal JOUANEN
Florence DENJEAN-DAGA

AGRÉGÉS**ACTUALITÉS MÉTIER****Avancement**

La CAPN d'avancement d'échelon des agrégés s'est tenue du 20 au 23 février 2017, la dernière sous la forme actuelle du déroulement de carrière. Vous trouverez sur le site du SNES national le compte-rendu de cette CAPN ainsi que les barres de promotions par discipline.

Liste d'aptitude

La CAPA d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude se tiendra le 14 mars 2017. Les élus du SNES et du SNEP-FSU font un gros travail de préparation : vérification et lecture de tous les dossiers, rectifications des erreurs et oublis, signalement des retards d'inspection, rappels des critères annoncés par les inspections générales des différentes disciplines. La liste constituée à l'issue de la CAPA est transmise à la CAPN qui se tiendra en mai 2017. Nous ferons suivre les fiches syndicales des collègues aux élus FSU de la CAPN.

Nous continuons de revendiquer un barème clair qui permette d'évaluer équitablement et de classer les dossiers des collègues. Pour mémoire, 16 collègues ont été promus en 2016 (contre 13 en 2015). Vous trouverez sur le site du SNES le compte-rendu de la CAPN 2016 et les possibilités de promotions par discipline pour 2017.

Hors-classe

La CAPA pour l'accès à la hors-classe des agrégés aura lieu le 20 avril 2017. N'oubliez pas d'envoyer votre fiche syndicale au SNES si vous souhaitez que nous suivions votre dossier. C'est la dernière CAPA hors-classe sous la forme actuelle, avant la mise en place l'an prochain du dispositif PPCR. Sont concernés les collègues du 7^e au 11^e échelon de la classe normale. Vous devez pouvoir consulter les avis du chef d'établissement et des IPR avant la CAPA : n'hésitez pas à les solliciter avant la fin de la campagne pour discuter de leur appréciation sur votre carrière. Consultez-nous en cas de difficultés ou de baisse d'avis. La CAPA sera suivie d'une CAPN fin juin 2017.

Claire POUS

MUTATIONS 2017**DE L'INTER À L'INTRA,****LE SNES-FSU TOUJOURS AUX AVANT POSTES**

Les groupes de travail académiques de vérification des vœux et barèmes de la première phase inter-académique du mouvement se sont tenus fin janvier. Les élus académiques du SNES-FSU ont conduit un très important travail qui a permis de corriger de nombreuses erreurs sur les dossiers individuels mais aussi d'intervenir plus largement sur des bonifications que l'administration n'avait pas correctement prises en compte comme la séparation entre « deux académies limitrophes mais deux départements non limitrophes » ou la bonification non-titulaires pour les ex-AESH.

Les commissions d'affectation du mouvement inter se tiennent à Paris jusqu'au 10 mars mais dès la diffusion du « projet » par le ministère, le SNES-FSU a dû intervenir en urgence : certains collègues non demandeurs ont eux aussi reçu un projet d'affectation ! Un couac informatique qui laisse songeur sur la fiabilité et la pertinence de la diffusion du projet que le SNES-FSU a toujours condamnée, et pour cause.

La préparation de la deuxième phase du mouvement a déjà commencé dans

l'académie avec la tenue le 21 février d'un groupe de travail sur la circulaire rectorale régissant les mutations intra-académiques. Au moment où ces lignes sont écrites, ce GT n'a pas encore eu lieu mais le projet envoyé aux organisations syndicales n'est pas acceptable en l'état. Le rectorat continue de vouloir recruter avec une procédure particulière les collègues en REP et REP+ en soumettant entre autres leur candidature à l'avis du chef d'établissement. Il souhaite par ailleurs revenir sur la nomination au barème, après avis favorable des corps d'inspection, des collègues sur des postes spécifiques académiques (SPEA) ! Un classement des collègues serait opéré. C'est une nouveauté que le SNES-FSU dénonce : sur quels critères les collègues postulant sur des SPEA requérant « simplement » une certification seront-ils départagés et par qui ? La gestion managériale de l'Education Nationale instaurée en 2005 continue d'être toujours prégnante au sein de l'administration. Le combat doit se poursuivre pour une réelle transparence et l'équité dans les affectations de tous les collègues.

Florence DENJEAN-DAGA

RÉUNIONS MUTATIONS INTRA 2017**À destination des stagiaires :**

- **Judi 9 mars 17h-19h30 à l'ESPE de Montpellier (site FdE)**
- **Mercredi 22 mars 14h-17h à l'ESPE de Montpellier (site FdE)**
- **Mercredi 22 mars 14h-17h à l'ESPE de Perpignan (site ex IUFM)**
- **Tous les jeudis de 12h à 14h à l'ESPE de Montpellier (site FdE)**
- **Semaine du 20 au 24 mars : tous les jours de 11h30 à 14h à l'ESPE de Montpellier (site FdE)**

Pour tous :

- Comme chaque année, nous mettons en place un dispositif de réunions "intra" dans les grandes villes de l'académie et dans les sections départementales. Les lieux et horaires précis de ces réunions seront mises en ligne sur notre site début mars.
- **Permanences à la section académique de Montpellier tous les jours** (Enclos des Lys, Bât B, 585 rue de l'Aiguelongue - s3mon@snes.edu - 04.67.54.10.70).